



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 01 02

OBJET :

**Revitalisation du centre-ville de Contes :
demande de subvention au titre du FEDER volet rural**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi dix-huit janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etait représentée : Mme Malika Vannucci.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune fait partie des neuf collectivités des Alpes-Maritimes éligibles au Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village, avec des taux de subventions pouvant aller de 40 à 60 % du coût, pour des projets d'un coût minimum de 300.000 euros.

Dans ce cadre, elle envisage de réaliser un programme de travaux portant sur la revitalisation du centre-ville du village de Contes constitué des places Allardi et Ollivier reliées entre elles par les rues Pencenat, Anfosso et Pozzi et accessibles à partir du village perché de Contes par l'ascenseur incliné. Sont implantés sur ces places la majorité des commerces de la commune, une mairie annexe, la médiathèque communale, les bureaux de l'état-civil et du CCAS ainsi qu'un ensemble immobilier actuellement en construction constitué d'un pôle médical et de 15 logements dont 8 sociaux.

En matière de stationnement public, ces deux places disposent de deux parkings publics gratuits, «Ollivier» et «Ricolfi», d'un total de 195 places. Le parking public Ollivier est directement relié aux deux places ainsi qu'à la gare multimodale de « La Grave de Contes » qui assure la correspondance entre les navettes de transports publics régionaux en provenance des communes voisines de Coaraze, Berreles-Alpes, Châteauneuf-Villevieille, des hameaux de Sclos et La Vernéa de Contes et la ligne 610 qui aboutit au centre-ville de Nice. Les deux places et les rues qui les relient sont réservées aux piétons à l'exception de deux zones de stationnement sous forme « d'arrêts minutes » implantées aux extrémités de la place Allardi.

Du fait de la réhabilitation récente de la place Allardi qui l'a rendue très attrayante, la place Ollivier, la rue Anfosso et leurs commerces ont besoin d'aménagements améliorant leur attrait. Ces espaces

souffrent notamment de leur artificialisation et de l'existence dans la rue Anfosso d'un espace dégradé qui vient d'être acquis par la commune.

Le projet envisagé prévoit de végétaliser la place Ollivier, de transformer les deux locaux existants sur cette placette en commerces, d'installer un mobilier urbain adapté à l'accueil des enfants comme des adultes ainsi que la création de la rampe d'accès piétonne au niveau supérieur du parking « Ricolfi ». Les aménagements projetés dans ces espaces sont également conçus pour améliorer les conditions d'accueil d'une dizaine de manifestations festives par an ainsi que du marché local des agriculteurs et des artisans locaux qui se tient deux fois par semaine sur la place Ollivier.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver ce programme de travaux portant sur la revitalisation du centre-ville de Contes, d'un coût prévisionnel de 532.500,00 € HT.

Ce programme de travaux concernant les places Ollivier et Allardi, implantées en totalité dans le périmètre "FEDER Volet Espaces Ruraux", il propose au conseil afin de permettre la réalisation de cette opération de solliciter le concours financier de la Région SUD au titre du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village à hauteur de 50 % du coût des travaux et celui du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 30 % du montant non subventionné.

Le conseil municipal, Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Approuve le programme de travaux portant sur la revitalisation du centre-ville de Contes, d'un montant prévisionnel de 532.500,00 € HT.

Décide de solliciter le concours financier de la Région SUD au titre du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) volet rural au titre de projets d'aménagement des cœurs de village à hauteur de 50 % du coût des travaux et celui du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 30 % du montant non subventionné, selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération (HT) :	532.500,00 €
Subvention Région (FEDER 50 %) :	266.250,00 €
Subvention Département (30 % de la part non subventionnée) :	79.875,00 €
Autofinancement (35%) :	186.375,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 27

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230118-20230102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/01/2023

Affichage 23/01/2023

Le Maire Francis TUJAGUE

